



CONTRAT D'INSCRIPTION 2010/2011

EX.CO.SUP PARAMEDICAL

Préparation au concours de :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Ergothérapeute | <input type="checkbox"/> Orthophoniste |
| <input type="checkbox"/> Infirmier | <input type="checkbox"/> Podologue - Pédicure |
| <input type="checkbox"/> Masseur - Kinésithérapeute | <input type="checkbox"/> Psychomotricien |
| <input type="checkbox"/> Manipulateur en électroradiologie | <input type="checkbox"/> Technicien de laboratoire |

ETUDIANT

NOM : Prénom :

Né(e) le : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

E-mail :

Baccalauréat : Série : Année d'obtention :

Mention : Académie :

Autre études ou diplômes :

Motivations :

.....

Date et signature de l'étudiant, précédée de la mention « *lu et approuvé* » :

RENSEIGNEMENTS SUR LES PARENTS

- Même adresse que l'étudiant (ci-dessus)
 Autre adresse :

NOM du père : Profession :

Téléphone (fixe/portable) : E-mail :

NOM de la mère : Profession :

Téléphone (fixe/portable) : E-mail :

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation (au dos de ce contrat).

Date et signatures des parents, précédées de la mention « *lu et approuvé* » :



MODALITÉS D'INSCRIPTION

■ CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour valider votre inscription en classe préparatoire, vous devez nous retourner par courrier, au secrétariat, la fiche d'inscription, dès le mois de janvier, accompagnée des documents suivants :

- les photocopies des bulletins de notes des classes de Première et Terminale
- le relevé de notes du Baccalauréat ou équivalent
- 2 photographies d'identité récentes et de format classique
- un chèque d'acompte de 500 euros, remboursé en cas d'échec au baccalauréat
- Photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport

■ CONDITIONS FINANCIÈRES

Dès réception du dossier d'inscription et du règlement des frais de scolarité du premier trimestre minimum, l'inscription sera considérée comme définitive.

Toute scolarité commencée est due dans sa totalité.

En cas de non paiement aux dates prévues, la Direction se réserve le droit de ne pas reprendre l'étudiant dans l'établissement. En outre, tous les frais de recouvrement seront à la charge des parents. EX.CO.SUP s'engage à assurer chaque cours à son terme et la contre partie naturelle est que les étudiants s'engagent eux-mêmes à les suivre dans leur totalité.

■ CONDITIONS D'ANNULATION

L'annulation est possible jusqu'au 15/12/2010.

Celle-ci ne sera prise en compte qu'à l'unique condition de nous avoir été envoyée, par courrier, en lettre recommandée avec accusé de réception. Le cachet de la Poste faisant foi, c'est à partir de la date y figurant que vous serez remboursé au prorata des cours restant à effectuer. EX.CO.SUP procède au remboursement dans un délai de 30 jours suivant la réception du courrier, et un montant forfaitaire de 500 euros en sera déduit.

Passé cette date, aucune annulation ne pourra être prise en considération, quel qu'en soit le motif, même en cas de départ volontaire, de maladie, d'accident ou de renvoi. En conséquence, le solde de la scolarité restant dû, éventuellement, devra être réglé dans son intégralité selon les modalités prévues.

La possibilité de régler par des versements trimestriels doit être considérée comme une facilité de paiement et ne modifie en rien cette règle.

■ CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPÉTENCE

En cas de contestation par l'une ou l'autre des parties et à quelque titre que ce soit, il est fait attribution de compétence au profil du Tribunal d'Instance du sixième arrondissement de Paris, dans la limite du taux de sa compétence, ou au Tribunal de Grande Instance de Paris, au-delà de sa compétence.

L'inscription implique sa connaissance du fonctionnement et l'acceptation totale de nos conditions.